

15 oct 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 15 octobre 2004](#)

## Travailleurs saisonniers

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales, et de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un nouveau règlement concernant l'emploi dans le secteur agricole et horticole.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales, et de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un nouveau règlement concernant l'emploi dans le secteur agricole et horticole.

Le projet a pour but de rencontrer les difficultés des employeurs de ces secteurs à trouver suffisamment de travailleurs saisonniers. La première modification consiste à supprimer la limitation au nombre de jours pendant lesquels l'employeur de ces secteurs peut faire appel aux travailleurs saisonniers. Jusqu'à présent, il s'agissait de 95 jours dans l'horticulture et de 45 jours dans l'agriculture. Le nouveau règlement prévoit plus de souplesse en fonction des circonstances atmosphériques et des exigences liées à la récolte. La deuxième modification tient compte du rôle du secteur intérimaire pour l'emploi. Là où précédemment seules les entreprises agricoles et horticoles pouvaient engager, le projet prévoit que les travailleurs intérimaires peuvent également être engagés par un bureau d'intérim sous le statut parafiscal avantageux existant actuellement. Enfin, les champignonnistes pourront, eux aussi, faire appel à la main-d'oeuvre occasionnelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe